

collegien.fr



Marne & Gondoire

AGGLO

Inscription **2025/2026**

# GUIDE ACCUEILS ET ACTIVITÉS

Péri & Extrascolaire **ÉLÉMENTAIRE**





**Vous souhaitez inscrire votre enfant  
à un ou plusieurs accueils / activités périscolaires  
et/ou à la restauration.**



Dans ce guide, vous trouverez tous **les renseignements utiles** pour **choisir parmi les accueils et activités périscolaires disponibles au sein du service enfance** et vous accompagner dans l'inscription de votre enfant par le biais du dossier périscolaire :

**PAGE 3**

Les étapes pour **INSCRIRE MON ENFANT** aux accueils / activités proposés par le service enfance

**PAGE 4**

**ORGANISATION DE LA JOURNÉE** et **PLANNING GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

**PAGE 4**

Les **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES** Accueil matin (p.5) - Pause méridienne (restauration (p.5) - Service accompagnement (p.5)

**PAGE 6**

Les **ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES** de loisirs (p.6) - culturelles (p.7) - sportives (p.8)

**PAGE 10**

Les **CONTACTS UTILES** pour joindre nos services

**LE DOSSIER PÉRISCOLAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE VALIDÉ AVANT TOUTE INSCRIPTION QUEL QUE SOIT L'ACCUEIL OU L'ACTIVITÉ SOUHAITÉ. IL EST À RENOUVELER CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE.**

## COMMENT S'INSCRIRE ?

1. **TÉLÉCHARGEZ ET ENREGISTREZ** les 2 formulaires (format PDF remplissable).
  - [Fiche sanitaire & autorisation](#)
  - [Fiche inscription accueils & activités](#)
2. **REMP LISSEZ** tous les champs et **COCHEZ** les cases correspondantes. **SIGNEZ** en bas de chaque formulaire. **Important**, dans la fiche sanitaire : le « **PARENT 1** » sera enregistré comme payeur.
3. **ENREGISTREZ** vos modifications.
4. **CONNECTEZ-VOUS** au portail famille [Les Parents Services](#) en saisissant vos identifiants\*. 
5. **RENVOYEZ VOS 2 FORMULAIRES** dûment remplis avec vos justificatifs dans l'onglet « Transmettre doc ».
6. **Un mail vous est envoyé lorsque votre dossier est traité.** Vérifiez bien le contenu du récapitulatif.  
 Votre dossier est **complet** = les inscriptions sont validées.  
 Votre dossier est **incomplet** = vos demandes restent en suspens jusqu'à réception de l'ensemble des pièces manquantes listées dans le mail.

\* Pour les familles n'ayant pas encore d'identifiants, contacter le service administratif enfance au 01 60 35 40 08

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- **Attestation d'assurance** responsabilité civile et individuelle accident extra-scolaire 2025/2026
- **Avis d'imposition 2025** sur les revenus 2024 du ménage (ou des deux parents dans le cas de garde alternée)
- **En cas de garde alternée** : [Attestation de garde d'enfant](#) pour la mise en place de facturation individualisée
- Pour la pratique du sport /danse : [Attestation sur l'honneur](#) de réponse négative au questionnaire santé «QS - Sport Cerfa n°15699\*01» ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité.

## ORGANISATION DE LA JOURNÉE

### LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

|                      |                                                             |
|----------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>7h30 - 8h30</b>   | Accueil matin                                               |
| <b>8h30 - 11h30</b>  | Temps scolaire                                              |
| <b>11h30 - 13h30</b> | Pause méridienne (repas et ateliers)                        |
| <b>13h45 - 16h</b>   | Temps scolaire                                              |
| <b>16h - 18h30</b>   | Temps périscolaire<br>Accompagnement/goûter<br>et activités |

### MERCREDI

|                                                                |                                                             |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>7h30 - 8h30</b>                                             | Accueil matin                                               |
| <b>8h30 - 11h30</b>                                            | Temps scolaire                                              |
| <b>11h30 - 13h30</b>                                           | Pause méridienne<br>(repas et accueil)                      |
| <b>Pour les enfants inscrits à une activité l'après-midi :</b> |                                                             |
| <b>13h30 - 18h30</b>                                           | Temps périscolaire<br>Accompagnement/goûter<br>et activités |

## PLANNING GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

|                     | <b>LUNDI</b><br>à partir de 16h45       | <b>MARDI</b><br>à partir de 16h45   | <b>MERCREDI</b><br><b>APRÈS-MIDI</b><br>à partir de 13h30 | <b>JEUDI</b><br>à partir de 16h45  | <b>VENDREDI</b><br>à partir de 16h45 |
|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Détails<br>Page 6   | Ateliers éducatifs                      | Ateliers éducatifs                  | Centre de loisirs                                         | Ateliers éducatifs                 | Ateliers éducatifs                   |
| Détails<br>Page 7/8 | Musique<br>Théâtre CM1                  | Musique<br>Danse CM1                | Musique<br>Danse CP-CE1/<br>CE2-CM2                       | Musique<br>Théâtre CM2             | Musique                              |
| Détails<br>Page 8   | Ateliers<br>sportifs<br>CE2 - CM1 - CM2 | Ateliers sportifs<br>CP - CE1 - CE2 | Sport découverte                                          | Ateliers<br>sportifs<br>CP-CE1-CE2 | Ateliers sportifs<br>CE2-CM1-CM2     |
| Détails<br>Page 9   |                                         |                                     | Football*<br>Arts martiaux*                               | Gymnastique<br>acrobatique*        | Gymnastique<br>acrobatique*          |

\*activités proposées et gérées par des associations pouvant bénéficier du service communal d'accompagnement

L'année se découpe en **3 trimestres** :

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 19 décembre 2025 / du 05 janvier au 17 avril 2026 / du 04 mai au 03 juillet 2026**

**À consulter :**

- [Règlement intérieur des activités municipales de 3 à 17 ans](#)
- [Les tarifs](#)

## LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Encadrés par l'équipe d'animation

### DÈS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

#### Accueil matin - Pause méridienne (restauration) - Service accompagnement

Une fois l'inscription cochée dans le dossier, les réservations sont modifiables à l'unité, dans le respect des délais impartis\*, soit au plus tard le vendredi, avant 16h, de la semaine précédant la prise en charge de votre enfant auprès du service administratif enfance ou sur le portail famille. Faute de quoi, les modifications ne pourront être prises en compte et les réservations seront alors facturées.

\* sauf l'accueil matin, facturé à la présence (pas de réservation nécessaire)

## • L'ACCUEIL MATIN *de 7h30 à 8h30*

Les enfants sont accueillis au centre de loisirs à partir de 7 h 30. Les enfants sont ensuite accompagnés à l'école maternelle pour 8 h 15.

☒ *Sur le dossier :*

*Je coche la ligne si je pense avoir besoin, dans l'année, de déposer mon enfant au centre le matin avant l'école. Il n'y a pas de réservation nécessaire pour cet accueil, je ne serai facturé que si mon enfant est présent.*

## • LA PAUSE MÉRIDienne *Restauration et ateliers ludiques, de 11h30 à 13h30*

Sur ce temps organisé en 2 services, les enfants déjeunent et choisissent parmi les activités ludiques proposées par l'équipe d'animation.

**À consulter :**

- [Infos et menus sur le site de la mairie](#)
- [Règlement intérieur de la restauration](#)

☒ *Sur le dossier :*

*Cas 1 : J'ai besoin d'un accueil régulier pour mon enfant à la restauration, je coche « REGULIERE » et les jours concernés. Par défaut, mon enfant sera inscrit sur ces jours-là. Si j'ai besoin d'annuler, je peux le faire auprès du Service Enfance ou sur le portail Les Parents Services, dans les délais impartis.*

*Cas 2 : Mon enfant ne mangera que ponctuellement, je coche uniquement « OCCASIONNELLE ». Par défaut, il n'est pas prévu à la restauration. Quand j'en aurai besoin, je l'inscrirai auprès du Service Enfance ou sur le portail Les Parents Services, dans les délais impartis.*

*Je coche obligatoirement le type de régime alimentaire parmi « menu toutes viandes », « menu sans viande » (composé de poisson, d'œuf sous plusieurs présentations ou de préparation associant céréales et légumineuses) ou PAI-R (dans le cadre d'un PAI uniquement, panier repas fourni par la famille).*

## • LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITÉS *Goûter inclus, après l'école*

C'est la spécificité de la commune de Collégien. Les horaires des activités ne sont pas compatibles avec vos disponibilités : **l'équipe d'animation propose un accueil de loisirs (goûter compris) et l'accompagnement de vos enfants sur leurs lieux d'activités, après l'école en soirée et les mercredis après-midi.**

**Ce service, sur inscription, est facturé à l'unité : une fois l'inscription validée sur le dossier, l'accueil de votre enfant est prévu tous les jours cochés** (sous réserve de la participation à une activité les jours cochés).

Vous pouvez toutefois modifier vos réservations en respectant les délais (le vendredi précédant la prise en charge avant 16h) pour qu'elles soient prises en compte et, si besoin, déduites.

### LIEUX D'ACCUEILS POUR LES ENFANTS INSCRITS AU SERVICE ACCOMPAGNEMENT

*Les goûters sont pris en salle de restauration à l'école élémentaire*

#### • **LE MERCREDI** entre 13h30 et 18h30 à la **salle communale Lucien ZMUDA**.

Pour les enfants inscrits en DANSE ou MUSIQUE possibilité également de récupérer l'enfant directement à la Courée entre 14h et 16h30

#### **LE LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI** entre 16h00 et 18h30

- à **l'école des Saules**, pour les enfants inscrits à :
  - ATELIER ÉDUCATIF CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 (selon le planning trimestriel)
  - ATELIER SPORTIF et GYMNASIQUE (possibilité également de récupérer l'enfant directement au gymnase à 17h45)
- au **centre de loisirs**, pour les enfants inscrits à : ATELIER ÉDUCATIF CE2/CM1/CM2 (voir planning trimestriel)
- à **La Courée**, pour les enfants inscrits à : MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE

☒ *Sur le dossier :*

*Je coche le **SERVICE ACCOMPAGNEMENT** uniquement les soirs où mon enfant doit être pris en charge après l'école avant et/ou après son activité et accompagné à celle-ci par l'équipe d'animation.*

*!! Attention, je ne peux pas inscrire mon enfant au goûter les soirs où il n'a pas d'activité !!*

## LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**REPRISE DES ACTIVITÉS : Lundi 15 septembre** (sauf indication contraire)

L'inscription aux activités est trimestrielle, tacitement reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Tout trimestre entamé est dû.

Les annulations ou modifications (sous réserve de place disponible dans l'activité souhaitée) doivent être signalées **exclusivement auprès du service administratif enfance avant le début du trimestre suivant**.

Chaque responsable de structure conserve son autonomie quant au contenu et au déroulement de ses activités et a la pleine responsabilité des enfants qui lui sont confiés.

☒ *Sur le dossier :*

*Je choisis les activités de mon enfant en vérifiant les jours et horaires proposés selon sa classe et je coche la case concernée.*

*Certaines activités ont un nombre de places limité. **Attention, je ne peux pas choisir deux activités qui ont lieu en même temps.***

*Et, si j'ai besoin que mon enfant soit pris en charge par l'équipe d'animation dès la sortie de l'école et/ou jusqu'à 18h30 le jour de ses activités, je coche en plus la case en face des jours concernés dans le paragraphe **SERVICE ACCOMPAGNEMENT**.*

*Pour les Semaines avant reprise des activités et après arrêt des activités en fin d'année, je pense à décocher les jours dont je n'ai pas besoin sur le portail famille si je récupère mon enfant à la sortie de l'école afin de ne pas être facturé.*

## ACTIVITÉS DE LOISIRS *Encadrées par l'équipe d'animation*

### • LE CENTRE DE LOISIRS *mercredi de 13h30 à 18h30*

**REPRISE DE L'ACTIVITÉ : Mercredi 03 septembre**

Du CP au CM2, l'équipe d'animation propose des activités de loisirs en fonction des âges et besoins, dans un cadre favorisant le respect et la tolérance, l'expression de chacun, la participation à l'élaboration des activités et un vrai rythme de détente.

**À consulter :**

- [Projet pédagogique « l'enfant acteur de ses loisirs »](#)

☒ *Sur le dossier :*

*Je coche la case en face de **CENTRE DE LOISIRS** pour inscrire mon enfant.*

*L'accompagnement étant inclus, il n'est pas nécessaire de cocher le **SERVICE ACCOMPAGNEMENT** sur cette journée. **Non cumulable avec une autre activité le mercredi.***

### • LES ATELIERS ÉDUCATIFS *lundi-mardi-jeudi-vendredi à partir de 16h45*

**Possibilité de sélectionner 1 à 4 soirs.**

**Au choix :** • Atelier technique de 16h45 à 17h20

• Atelier technique + Aide aux leçons de 16h45 à 18h.

Du CP au CM2, animés et encadrés par un binôme enseignant/animateur. L'objectif des ateliers est de permettre aux enfants :

- d'améliorer la méthodologie et l'organisation dans leur travail
- de réinvestir leurs acquis scolaires par la pratique d'activités techniques ludiques

Le temps consacré aux leçons ne se substitue pas au rôle de la famille dans le suivi scolaire quotidien qui reste primordial.

Les ateliers techniques ont comme finalité la réalisation d'un objet, individuel ou collectif, sur un trimestre.

**CP/CE1 : Ateliers centrés sur la lecture et l'écriture**, dans le but de favoriser la compréhension et la mémorisation afin de développer l'expression orale et écrite.

**CE2/CM1/CM2** : une thématique différente proposée chaque soir lors d'**ateliers technique/environnement, culinaire, projet d'enfant et ludothèque**. Planning distribué aux enfants au début de chaque trimestre.

Pour que votre enfant puisse pleinement aboutir à la réalisation de son projet, il est important qu'il soit présent à l'ensemble des séances.

À consulter :

- [Projet pédagogique des ateliers éducatifs](#)

☒ Sur le dossier :

Je coche la case en face d'**ATELIER ÉDUCATIF** pour chaque soirée souhaitée, soit 16h45/17h20 (activité technique) soit 16h45/18h (atelier technique + aide aux devoirs).

## ACTIVITÉS CULTURELLES

L'inscription à une activité culturelle permet à votre enfant **d'assister aux spectacles de la Courée au tarif de 2 euros** la place.



Renseignez votre adresse mail sur la **FICHE SANITAIRE ET AUTORISATIONS** pour être informé, au plus tôt, des modifications de cours et absences des professeurs.

- **DANSE / THÉÂTRE** Par le centre culturel La Courée - Horaires des cours selon le niveau de classe

|                | CP                        | CE1-CE2                   | CM1                    | CM2                       |
|----------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| <b>DANSE</b>   | Mercredi<br>15h45 - 16h30 | Mercredi<br>14h45 - 15h45 | Mardi<br>16h45 - 18h   | Mercredi<br>13h45 - 14h45 |
| <b>THÉÂTRE</b> |                           |                           | Lundi<br>16h45 - 17h45 | Jeudi<br>16h45 - 17h45    |

À fournir pour l'activité **DANSE** :

- [Attestation sur l'honneur](#) de réponse négative au questionnaire santé «QS - Sport Cerfa n°15699\*01» ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité.

☒ Sur le dossier :

Je coche la case en face de **THÉÂTRE / DANSE** selon la classe de mon enfant.

- **MUSIQUE** Dans le cadre du Conservatoire de Marne et Gondoire

Ouverture au public : du lundi au vendredi 15h30 - 19h et le mercredi 14h - 19h

Secrétariat joignable au 01 60 35 44 31 ou [muscollegien@marneetgondaire.fr](mailto:muscollegien@marneetgondaire.fr)

Il est impératif de **contacter préalablement le Conservatoire avant toute inscription sur le dossier périscolaire. Les horaires de cours sont gérés par le Conservatoire.**

- **REINSCRIPTION** lundi 12 mai à 14h au vendredi 6 juin 2025 en ligne via votre espace Duonet, connectez-vous à votre espace avec le lien habituel ou prendre rapidement contact avec le secrétariat. Vous recevrez **la confirmation des jours et heures de cours sur ce même espace DuoNET.**
- **NOUVELLE INSCRIPTION** du lundi 12 mai à 14h au vendredi 20 juin 2025 directement sur le site du conservatoire intercommunal de Marne-et-Gondoire

### DISPOSITIFS AU CHOIX

- **Ateliers collectifs réguliers** (tarif communal appliqué = 1 activité)

De 1 à 3 ateliers collectifs et/ou orchestre et/ou chorale.

- **Formation complète** (tarif communal appliqué = 2 activités)

Formation globale découpée en trois modules, intégrant l'apprentissage du jeu collectif, la découverte du langage musical et la pratique instrumentale.

- **Parcours personnalisé sur contrat** (tarif communal appliqué = 2 activités)

Pour les élèves ayant déjà une pratique musicale / voir modalités avec le conservatoire.

☒ **Sur le dossier :**

Après validation de l'inscription par Marne et Gondoire, je coche la case en face de **MUSIQUE** pour chaque jour indiqué par le Conservatoire de musique.

**!! Attention, pas de SERVICE ACCOMPAGNEMENT le soir après 18h30 ou le samedi matin !!**

## LES ACTIVITÉS SPORTIVES par l'école municipale des Sports

**Au gymnase, encadré par les éducateurs sportifs de la ville.**

**Plus de renseignements sur le contenu des activités sportives municipales auprès de Sabrina Pascart 01.60.35.08.89**

Pour la pratique sportive, et dans les conditions prévues par le Code du sport, le titulaire de l'autorité parentale peut attester avoir rempli avec son enfant le questionnaire de santé Cerfa N° 15699\*01 et se voir dispenser de présenter un certificat médical, si aucune des rubriques ne fait l'objet d'une réponse positive.

**À fournir :**

- [Attestation sur l'honneur](#) de réponse négative au questionnaire santé «QS - Sport Cerfa n°15699\*01» ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité.
- Pass Nautique ou attestation d'aisance aquatique (dans le cadre des activités nautiques proposées au 3<sup>ème</sup> trimestre uniquement).

• **LES ATELIERS SPORTIFS** en soirée de 16h45 à 17h45 (planning sous réserve de modifications)

|                                                                                                   | 15/09 au 17/10         | 03/11 au 19/12           | 05/01 au 20/02       | 09/03 au 17/04             | 04 au 29/05               | 01 au 26/06           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <b>MARDI</b> ou <b>JEUDI</b><br>né.e en 2019 <b>CP</b> -<br>2018 <b>CE1</b> - 2017 <b>CE2</b>     | <b>JEUX DE BALLONS</b> | <b>JEUX DE RAQUETTES</b> | <b>JEUX DE CROSS</b> | <b>ACROSPORT</b>           | <b>JEUX DE PRÉCISIONS</b> | <b>JEUX DE DISQUE</b> |
| <b>LUNDI</b> ou <b>VENDREDI</b><br>né.e en 2017 <b>CE2</b> -<br>2016 <b>CM1</b> - 2015 <b>CM2</b> | <b>HOCKEY</b>          | <b>TENNIS DE TABLE</b>   | <b>STEP</b>          | <b>SPORTS D'OPPOSITION</b> | <b>SPORTS DE GLISSE</b>   | <b>BASEBALL</b>       |

☒ **Sur le dossier :**

Je coche la case en face d'**ATELIER SPORTIF** pour le soir souhaité selon le niveau de mon enfant.

**!! Attention, un seul soir possible !!**

• **SPORT DÉCOUVERTE** mercredi de 14h à 16h (planning sous réserve de modifications)

|                                                                       | 17/09 au 15/10          | 05/11 au 17/12         | 07/01 au 18/02                               | 01/03 au 15/04             | 06 au 27/05                  | 03 au 24/06             |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Né.e en :<br>2019 <b>CP</b> - 2018 <b>CE1</b> -<br>2017 <b>CE2</b>    | <b>JEUX ATHLÉTIQUES</b> | <b>JEUX DE BALLONS</b> | <b>JEUX TRADITIONNELS/ JEUX D'OPPOSITION</b> | <b>JEUX DE RAQUETTES</b>   | <b>ACTIVITÉS GYMNINIQUES</b> | <b>SPORTS DE NATURE</b> |
| Né.e en :<br>2016 <b>CM1</b> - 2015 <b>CM2</b><br>(2017 <b>CE2*</b> ) | <b>HANDBALL</b>         | <b>ATHLÉTISME</b>      | <b>SPORTS COLLECTIFS DODGEBALL</b>           | <b>SPORTS DE PRÉCISION</b> | <b>ULTIMATE</b>              | <b>SPORTS NAUTIQUES</b> |

\*Les CE2 seront initialement inscrits avec les CP/CE1. Les éducateurs sportifs se réservent toutefois la possibilité pour certains enfants (selon leur capacité) d'intégrer les activités du groupe CM1/CM2

☒ **Sur le dossier :**

Je coche la case en face de **SPORT DÉCOUVERTE** pour inscrire mon enfant.

## • LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT

**INSCRIPTION - RÈGLEMENT - INFORMATIONS** pour ces activités directement auprès des associations.



### LE DISPOSITIF « CHÈQUE LOISIRS COMMUNAL »

Coup de pouce de la ville ! Chaque famille collégioise reçoit, par courrier, cette **aide financière adaptée aux ressources du foyer, à valoir pour l'inscription de son enfant** scolarisé en élémentaire à une activité proposée par une association collégioise pour l'année à venir.

**Comment l'utiliser ?** Il vous suffit de **donner le chèque à l'association** auprès de laquelle vous inscrivez votre enfant, et l'association déduira le montant de ce chèque du coût d'inscription à votre charge.

☒ *Sur le dossier uniquement si j'ai besoin que mon enfant soit pris en charge par l'équipe d'animation dès la sortie de l'école et/ou jusqu'à 18h30 :*

*Après validation de l'inscription à l'activité auprès de l'association, je coche la case en face du nom de l'association dans le paragraphe SERVICE ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIONS.*

*!! Attention, un seul jour possible pour la gymnastique !!*



### AS FOOTBALL COLLÉGIEN

**Contact :**

Florian GIL 06 19 54 67 75

[535987@lpiff.fr](mailto:535987@lpiff.fr)

L'association propose des cours de **football**, au parc des sports (terrain synthétique).

Horaires complets des cours :

se rapprocher de l'association

**Reprise des cours :**

**le 3 septembre 2025.**

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT disponible uniquement sur les créneaux du mercredi, du CP au CM2.**



### TEAM ADVANCE

**Contact :**

Peggy LAGOUGE, 06 86 94 09 71

ou Cédric POPOTTE, 06 46 65 47 71 /

[pegzephyr@gmail.com](mailto:pegzephyr@gmail.com)

[www.team-advance.com](http://www.team-advance.com)

L'association propose des cours de **gymnastique acrobatique et d'arts martiaux artistiques & acrobatiques pour les enfants d'élémentaire.**

Horaires GYMNASIQUE AEROBATIQUE:

Au choix jeudi ou vendredi , de 16h45 à 17h45

Du CP au CM2, au gymnase

Horaires ARTS MARTIAUX

ARTISTIQUES & AEROBATIQUES:

mercredi , de 14h à 15h du CP au CE2.

mercredi , de 15h à 16h du CM1 au CM2.

Au gymnase.

**Reprise des cours :**

**le 17 septembre 2025.**

## CONTACTS UTILES

### • LE SERVICE ADMINISTRATIF ENFANCE

#### INSCRIPTIONS-FACTURATION-RÈGLEMENT

8 place Mireille Morvan - Accueil public :

**lundi** 13h30 - 17h30

**mardi, mercredi, vendredi** 8h45 - 12h / 13h30 - 17h30

**jeudi** 15h - 17h30

**samedi** 9h - 12h

**01 60 35 40 08**

[contact.enfance@collegien.fr](mailto:contact.enfance@collegien.fr)

- Directeur du Pôle Educatif : **Eric GHIRARDINI**
- Administration : **Marie GANNE** et **Ingrid MERRIEN**

### • SERVICE ENFANCE

#### CENTRE DE LOISIRS- ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT-ATELIERS ÉDUCATIFS

Au sein du Pôle Educatif, Allée du Parc

- Responsable, en charge de l'équipe d'animation : **Olivia ENGERRAN BEARD**

**01 60 35 99 60**

[direction.enfance@collegien.fr](mailto:direction.enfance@collegien.fr)

### • ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

#### ATELIERS SPORTIFS-SPORT DÉCOUVERTE-STAGES SPORTIFS

**01 60 35 08 89** (gymnase)

[educateurs.sportifs@collegien.fr](mailto:educateurs.sportifs@collegien.fr)

- Directrice, en charge des activités sportives municipales : **Sabrina PASCART**

### • SERVICE CULTUREL LA COURÉE

#### DANSE, THÉÂTRE

**01 60 35 90 81**

[contact.culture@collegien.fr](mailto:contact.culture@collegien.fr)

### • LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MARNE ET GONDOIRE

#### SITE DE COLLÉGIEN

Accueil public : du **lundi au vendredi** 15h30 - 19h **mercredi** 14h - 19h

**01 60 35 44 31**

[muscollegien@marneetgondaire.fr](mailto:muscollegien@marneetgondaire.fr)

### • LES PARENTS SERVICES

#### PORTAIL FAMILLE



Accès en ligne pour :

- la gestion du planning d'accueil enfant.  
Modification à **enregistrer avant le vendredi, 16h, de la semaine précédant la prise en charge de votre enfant**
- la consultation et le règlement des factures
- l'actualité du service enfance

<http://collegien.les-parents-services.com>

Retrouvez l'ensemble des informations et actualités du service enfance sur :  
[www.collegien.fr](http://www.collegien.fr)

